

Les Sauveteurs en mer

Le 8 novembre 2013

La SNSM, tout le monde connaît et pourtant nous en avons encore appris beaucoup lors du dîner-conférence du 8 novembre 2013 organisé dans le cadre de notre RDV trimestriel. *Daniel Lebot*, Président de la station SNSM de la Rochelle, a présenté l'histoire du sauvetage en mer : des baleinières utilisées pour les secours (composées de 10 rameurs développant l'équivalent d'une puissance de 3 CV) aux vedettes actuelles 1ère Classe (comme la SNS 144 propulsée par 2 moteurs de 500 CV qui lui permettent d'atteindre la vitesse de 25 noeuds et pouvant recueillir jusqu'à 36 naufragés !). La Société Nationale de Sauveteurs en Mer est née en 1967 de la fusion de deux sociétés centenaires, la Société Centrale de Sauveteurs des Naufragés (SCSN créée en 1865) et la Société des Hospitaliers Sauveteurs Bretons (HSB créée en 1873). La SNSM a pour vocation de secourir bénévolement et gratuitement les vies humaines en danger, en mer et sur les côtes. Chaque année, elle porte secours à près de 10 000 personnes, assiste 4 000 navires en difficulté et sauve entre 500 et 700 personnes d'une mort certaine. En Charente-Maritime, la SNSM est forte de 5 stations SNSM à l'île de Ré (la Couarde-sur-Mer), la Rochelle, l'île d'Aix, l'île d'Oléron (Saint Georges-d'Oléron) et la Tremblade. Bilan 2012 : 182 sorties (dont 70 sont des interventions d'assistance ordonnées par le CROSS ETEL et l'Etat), 26 hélitreuillages, 54 navires assistés et 156 personnes secourues, ramenés à bon port par la SNS 144, la vedette de la Rochelle ! Les plaisanciers représentent 82% des interventions (dont 46% de pannes moteur). Chaque sortie de la vedette mobilise 6 membres d'équipage. A la station de la Rochelle, 25 sauveteurs embarqués se relaient 365 jours par an pour remplir leur mission : la sauvegarde de la vie humaine en mer. Ils sont tous bénévoles et appareillent en moins de 15 minutes, 24 heures sur 24 et par tous les temps. Historiquement issus des professions de la mer (pêche, Marine Nationale et Marine Marchande) les sauveteurs embarqués se recrutent de plus en plus aujourd'hui parmi les plaisanciers de tous horizons professionnels. L'État et les collectivités locales abondent à hauteur de 25 % (dont 10 % pour l'État) au budget de la SNSM. Vous l'aurez compris, les 75 % restant reposent donc sur les dons et les partenariats privés. A ce titre, il convient toujours de relancer la politique du don parce que les stations ne fonctionnent que grâce aux donateurs ! Et celui qui navigue sait qu'à tout moment la mer peut le dépasser et transformer une navigation de routine en situation de détresse. Sa survie dépend alors de la capacité d'autres personnes à lui venir en aide, quelque soit l'état de la mer, et quelque soit l'heure, de jour comme de nuit. Mais l'acquisition d'unités de sauvetage (insubmersible et auto-redressable), l'achat d'huile, de gazole ou d'essence, l'achat d'approvisionnements et de matériel de sécurité, etc. a un coût certain. C'est pourquoi si les frais de sauvetage de la vie humaine sont intégralement pris en charge par l'Etat l'assistance aux biens matériels est à la charge du propriétaire. Certains contrats d'assurance prennent en charge ces coûts d'assistance. Demandez ou téléchargez (<http://snsmlarochelle.voila.net/>) votre bulletin de soutien à la station SNSM de La Rochelle (Digue du Lazaret, Port des Minimes).

Annie Bigot